

Denys-Claude Lamontagne, Jean Brisset des Nos, *Le droit minier*, 2^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005, 133 pages, ISBN 2-89400-203-3

Pierre Noreau, *Le droit en partage : le monde juridique face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 270 pages, ISBN 2-89400-178-9

Hubert Reid, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 3^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 828 pages, ISBN 2-89127-682-3

Julie Ladouceur, Jean-François Venne-Pronovost et Sophie Archambault

Volume 36, numéro 1, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027106ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027106ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ladouceur, J., Venne-Pronovost, J.-F. & Archambault, S. (2006). Compte rendu de [Denys-Claude Lamontagne, Jean Brisset des Nos, *Le droit minier*, 2^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005, 133 pages, ISBN 2-89400-203-3 / Pierre Noreau, *Le droit en partage : le monde juridique face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 270 pages, ISBN 2-89400-178-9 / Hubert Reid, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 3^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 828 pages, ISBN 2-89127-682-3]. *Revue générale de droit*, 36(1), 139–141. <https://doi.org/10.7202/1027106ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

NOTULES

Denys-Claude LAMONTAGNE, Jean BRISSET DES NOS, *Le droit minier*, 2^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005, 133 pages, ISBN 2-89400-203-3.

Sans mauvais jeu de mots, c'est une véritable mine de renseignements que Denys-Claude Lamontagne et Jean Brisset des Nos nous offrent dans ce livre. Bien que selon le dire même des auteurs, cet ouvrage soit loin d'être exhaustif — ils invitent les personnes intéressées à poursuivre la recherche sur le sujet — il s'agit néanmoins d'une base fort complète en la matière.

Les auteurs abordent le droit minier sous l'angle des droits et obligations des particuliers et de l'État, tant en regard de la *Loi sur les mines* que du *Code civil du Québec*. Dans chaque cas, il y a un historique des lois applicables, une vue de la situation actuelle et une critique de celle-ci accompagnée de propositions de changements. Le livre contient également deux annexes, l'une portant sur un modèle de désignation en tréfonds et l'autre, sur des exemples de registres et formulaires ayant trait au droit minier. C'est sans conteste un guide bien fourni pour s'initier à ce secteur du droit qui demeure nébuleux pour plusieurs.

Le lecteur voudra s'assurer de posséder une connaissance de base en droit, idéalement en droit des biens ou encore dans le domaine de l'immobilier minier. En effet, bien qu'il s'agisse d'un ouvrage de base, le vocabulaire employé réfère à des notions juridiques dont le néophyte ne saisira peut-être pas la pleine portée. Par exemple, les auteurs parlent fréquemment de tréfonds ou encore de démembrement du droit de propriété, concepts qui renferment une complexité plus grande qu'il n'y paraît à première vue.

Il s'agit de la seconde édition de cet ouvrage. La matière a donc été mise à jour par rapport à l'édition précédente, notamment en ce qui concerne la *Loi sur les mines* et la *Loi sur les terres du domaine public*, qui ont connu des modifications peu après la sortie de la première édition. Les annexes ont également connu des changements imputables à l'adoption du projet de loi 182 modifiant les deux lois susmentionnées. Finalement, la bibliographie s'est enrichie de décisions plus récentes.

En somme, c'est un livre de base complet que nous offrent Denys-Claude Lamontagne et Jean Brisset des Nos, parfait pour le professionnel qui désire

aiguillonner ses connaissances juridiques vers ce secteur du droit des biens.

Julie LADOUCEUR

Pierre NOREAU, *Le droit en partage : le monde juridique face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 270 pages, ISBN 2-89400-178-9.

Le droit en partage présente une étude socio-juridique menée au Québec traitant plus spécifiquement des relations entre le droit et la diversité ethnoculturelle. On y aborde les défis que rencontrent les Québécois provenant de l'immigration face au système juridique d'ici.

L'auteur analyse ces problématiques d'un point de vue principalement sociologique. L'ouvrage demeure donc accessible à un public large. Il est fait état de la diversité des rapports face au droit en tenant compte de l'origine des justiciables et des enjeux reliés à la diversité culturelle. Ultiment, il est proposé une série de recommandations présentées de manière critique.

L'étude est le fruit de plusieurs enquêtes menées au cours des dernières années. La majorité des résultats provenant de sondages et d'entrevues sont disponibles sous la forme de tableaux suivis d'une analyse. Des immigrants et non-immigrants québécois ont été interrogés afin de connaître leurs sentiments et opinions face au droit et à la justice. On leur a notamment demandé

quelles étaient leurs craintes, leurs attentes et leurs perceptions du système juridique et de son administration. L'étude met en relief les disparités et les points communs entre les personnes originaires du Québec et celles provenant de l'immigration.

Les juristes préoccupés par les problématiques ethnoculturelles face à la justice et son administration dans son sens large trouveront sans aucun doute dans cet ouvrage des pistes de réflexions intéressantes.

**Jean-François
VENNE-PRONOVOST**

Hubert REID, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 3^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 828 pages, ISBN 2-89127-682-3.

Un délai de trois ans aura permis à Hubert Reid de faire paraître cette nouvelle édition du *Dictionnaire*, laquelle tient compte des modifications législatives apportées au cours de la période. L'ouvrage de référence est destiné aux juristes, aux étudiants et aux jurilinguistes. Il comprend une table des abréviations ainsi qu'un lexique anglais/français.

Le *Dictionnaire* d'Hubert Reid est un dictionnaire spécialisé, il ne contient que des mots, locutions ou maximes latines qui ont un sens juridique. De plus, sa nomenclature comprend des entrées dont la pertinence est historique. Reid a en effet choisi de conserver des termes du *Code civil du Bas Canada* ou de législations

dépassées afin de permettre à ses utilisateurs d'y faire référence lorsqu'ils étudient la jurisprudence antérieure à 1994. Dans de tels cas, l'auteur note le caractère désuet de l'expression dans la remarque.

La microstructure du dictionnaire — soit la configuration de ses articles — comporte d'abord l'entrée, sous laquelle l'auteur propose une définition générale, suivie d'une définition particulière s'il y a lieu, et des informations supplémentaires. Ces dernières permettent une meilleure compréhension de la notion en donnant un exemple, faisant une remarque et en fournissant un synonyme, un mot contraire ou une comparaison. La traduction anglaise du terme défini est particulièrement utile, puisque le lexique anglais/français est répertorié selon l'ordre alphabétique de l'expression anglaise.

L'utilisation d'un dictionnaire spécialisé est une démarche nécessaire pour l'étudiant. Pour le juriste et le jurilinguiste, il est un

outil pratique du fait de sa consultation rapide. Dans les deux cas, le *Dictionnaire* donne accès au sens spécialisé des mots du droit québécois et canadien. Nous tenons cependant à faire une mise en garde qui n'apparaît généralement pas dans la préface de ce type de publication. L'activité définitoire impose la confrontation des divers sens possibles d'un mot afin de faire les nuances nécessaires, ce qui pourrait exiger de comparer plusieurs définitions que proposent les auteurs de dictionnaires. Pour cette raison, nous recommandons au lecteur d'être sensible à la structure et de s'attarder à la présentation de l'ouvrage afin de maximiser son utilisation. Le *Dictionnaire de droit québécois et canadien* est un outil de référence global qui se taille une place de choix au sein de la littérature québécoise accessible au juriste et à tous ceux qui auront à transiger avec ce langage de spécialité.

**Sophie
ARCHAMBAULT**